Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 24 (1932)

Heft: 7

Artikel: De la question des coopératives

Autor: Weber, Max

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383864

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De la question des coopératives.

Par Max Weber.

A la question du « Développement de l'économie collective », traitée quelques numéros précédents de la «Revue syndicale», il appartient de mentionner également le rôle que jouent les coopératives de consommation. Nous avons invité deux représentants du mouvement coopératif à nous exposer leur point de vue. Les deux exposés que nous publions dans le présent numéro datent de quelques mois déjà et ont dû être renvoyés. Mais, ils n'ont rien perdu de leur actualité. Nous tenons à relever quelques points saillants du problème en les examinant d'un point de vue critique.

Il faut avant tout que nous nous défendions d'un certain fanatisme coopératif, c'est-à-dire de l'idée selon laquelle toute institution au service du mouvement ouvrier est au-dessus de toute critique. C'est ainsi par exemple que depuis quelques mois une véritable campagne a été engagée contre un journal socialiste quotidien qui, sous une forme pas très heureuse, il est vrai, a reproché aux coopératives de s'enliser, de s'embourgeoiser. Tout comme les organisations syndicales et politiques, les coopératives doivent éviter de se rendre justice elles-mêmes. Rien n'est plus dangereux pour un mouvement que de le croire infaillible et de juger ennemis tous ceux qui osent le critiquer; et, ce ne sont certainement pas les meilleurs amis des coopératives qui refusent toute critique.

Il est permis de critiquer, mais il faut que cette critique soit faite de manière utile et non pas qu'elle porte préjudice. La critique doit être un encouragement, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas seulement découvrir les fautes, les manquements, mais elle doit tendre à démontrer comment il faut remédier à ces fautes, mais il faut surtout que la critique renforce et non pas qu'elle affaiblisse le désir qu'ont ceux qui la lisent ou l'entendent, de collaborer à une

œuvre.

Lorsqu'il y a 100 ans environ, les ouvriers anglais du textile se coalisèrent pour l'achat en commun de marchandises, ils eurent recours à ce moyen pour se défendre contre l'exploitation du commerce. Ce n'est pas seulement dans la fabrique où ils travaillaient de 14 à 16 heures moyennant des salaires de misère, qu'ils étaient exploités, mais ils n'obtenaient avec leur maigre revenu que de la mauvaise marchandise à des prix exorbitants. En considérant la chose à la légère on pourrait dire que ces mesures ne sont plus nécessaires aujourd'hui, que les ouvriers obtiennent de la bonne marchandise dans les magasins privés à des prix sensiblement identiques à ceux des coopératives. Ce qui peut être exact partout. Mais, qui peut prétendre que si les coopératives étaient abolies, il en serait encore ainsi? Les coopératives en tant que régulateurs des prix, ne sont

pas encore au bout de leur rôle. Au contraire, cette tâche exige de nouveaux efforts.

On se demande si ces nombreuses nouvelles créations et les transformations ininterrompues qui se produisent dans le commerce, sont de quelque utilité pour l'économie publique. Le consommateur est certainement très gâté par la grande concurrence qui règne dans le commerce et qui travaille avec de nouvelles méthodes de vente ou par les grands magasins aux prix alléchants, etc. Si c'est là une réelle rationalisation, c'est-à-dire si la marge entre le prix de revient et le prix de vente est réduite constamment, si l'on arrive par là à diminuer la pléthore des petits magasins, nous n'aurions plus de raison de nous plaindre. Mais, très souvent ce n'est pas le cas, au contraire, on assiste à une bataille en règle de la concurrence qui assure peut-être un succès momentané à quelques grandes entreprises, mais qui, d'un autre côté, ruine de nombreuses existences et déprécie d'importantes installations, exactement comme c'est le cas dans la lutte capitaliste pour la ruine de l'industrie. Il faut bien que nous nous rendions compte qu'on ne subit pas par là seulement des pertes d'économie privée, mais d'importantes pertes d'économie publique.

Il va de soi, que les coopératives n'ont rien d'autre à faire qu'à renforcer leur puissance, afin de pouvoir lutter avec la concurrence. Elles devront également prendre des entreprises adversaires ce qu'elles ont de bon et ce qui peut contribuer à l'amélioration de la vente des marchandises. Le mouvement coopératif n'est certainement pas trop âgé pour s'instruire. Il n'est pas non plus parfait au point de n'avoir plus rien à apprendre. En fait, le mouvement a eu beaucoup à apprendre ces derniers temps, ce dont il ne saurait avoir honte. C'est au contraire un bon point pour un mouvement ou une entreprise lorsqu'il prouve qu'il est en mesure de s'adapter à de nouvelles circonstances.

Nous ne pouvons ici entrer en détail dans la question de l'échange des marchandises. Nous tenons à relever un point cependant: Il ressort des rapports de la Commission fédérale pour la formation des prix que les détaillants suisses travaillent à des prix trop élevés. Le fait que le prix de détail de la plupart des marchandises est loin d'avoir diminué dans les proportions dans lesquelles ont diminué les prix de gros, permet de conclure, lors même que l'on juge objectivement, que les frais généraux n'ont pas diminué dans le commerce. Si les coopératives n'ont pu empêcher ou éviter la pléthore de petits magasins, le fait est imputable en partie à ce que l'on a pensé avant tout à la commodité des consommateurs en installant de nombreux petits magasins, en les alimentant et leur facilitant le dépôt de marchandises de toute sorte. Les expériences de ces derniers temps faites par les coopératives

de consommation et les entreprises de la concurrence, démontrent que le chiffre d'affaires augmente plus rapidement, les dépôts diminuent et par là, les frais généraux peuvent être sensiblement réduits. Il ne s'agit pas là uniquement de savoir diriger une petite entreprise, mais il faut dans une large mesure renseigner et éduquer le consommateur même.

Les coopératives ont encore une grande tâche à remplir dans ce domaine. Car c'est précisément en voulant être les avant-coureurs d'une nouvelle économie qu'elles ne doivent pas être à la merci des désirs individuels des consommateurs, il faut au contraire qu'elles cherchent à diriger ces désirs sur une bonne voie. Ce qui nous manque en particulier, c'est de ne pouvoir prendre l'avis des consommateurs en ce qui concerne les marchandises et leurs prix, et tout particulièrement lorsqu'il existe des liens de cartel ou qu'un article de marque est payé au-dessus de sa valeur réelle.

En demandant ainsi conseil aux consommateurs, leur confiance dans les coopératives serait décuplée.

*

Dans leurs efforts tendant à maintenir le principe de la neutralité, qui est en lui-même très juste, les coopératives oublient trop souvent l'importance que représente l'idée. Elles sont trop portées à croire qu'il suffit d'être un bon magasin pour gagner la clientèle. Un fait qui s'est passé ces derniers temps illustre fort bien ce point de vue. Lorsqu'on sut que le Conseil fédéral avait l'intention d'élever l'impôt sur la bière, l'Union suisse des sociétés de consommation prit position dans une requête, afin que le consommateur puisse bénéficier de la réduction du prix de la bière, qui aurait eu lieu sans cela. Après que l'U. S. C. eut gardé le silence au sujet de l'augmentation des prix du lait, des produits laitiers et d'autres articles de première nécessité, il parut étrange qu'elle voulut défendre les intérêts des consommateurs précisément pour un produit dont on ne saurait souhaiter la baisse du prix tant au point de vue de l'hygiène publique que de l'économie publique (les matières premières proviennent de l'étranger). Une telle tactique a valu aux coopératives le reproche d'avoir « l'esprit épicier », et cela non sans qu'il ait une part de vérité. Les efforts considérables que font les entreprises privées et avant tout «Migros» pour soutenir leur réclame sur une base idéale, devraient démontrer aux coopératives quel rôle jouent même dans l'économie capitaliste l'idée et la lutte pour l'idée et l'idéal.

Il est bien vrai que le mouvement coopératif essaye de progresser sur une voie plus large, c'est pourquoi on comprendra qu'il ne peut représenter les mêmes revendications que les syndicats ou même le Parti socialiste, lesquels se meuvent dans un cercle beaucoup plus restreint. Mais, il ne faut pas que les coopératives en arrivent à renoncer à toute discussion dans la crainte de perdre quelques membres. La position des coopératives est également devenue plus forte dans la lutte et cela non seulement dans la lutte de concurrence économique, mais dans la lutte des idées pour de nouveaux principes économiques. C'est cela qui a donné l'élan au mouvement au début.

Actuellement il manque un stimulant et un peu d'initiative. Ce stimulant naîtrait de lui-même et dans une large mesure si le mouvement coopératif s'affirmait plus nettement en faveur de l'économie collective organisée et contre le capitalisme. Le mouvement perdrait certainement quelques membres parmi les moins convaincus. Mais, plus les adversaires le combattent, plus les amis convaincus le soutiendront.

On ne peut manquer de reprocher aux coopératives leur trop grande modestie. Elles ne savent pas faire de la réclame. Pour un homme c'est une qualité, mais pour un mouvement économique c'est une erreur, aujourd'hui surtout, alors que tous les groupes d'intérêts cherchent à se surpasser mutuellement, à cor et à cri.

*

Une question qui a souvent donné lieu à des mésententes et à des frottements entre les coopératives et les syndicats est celle des conditions de travail en vigueur dans les coopératives. Il faut reconnaître qu'en général les coopératives ont des conditions de travail plus favorables, même plus avancées que les entreprises concurrentes. Mais ce ne sont généralement pas les revendications mêmes qui donnent lieu à des conflits, mais la manière dont elles sont appliquées. On croit pouvoir mettre fin à toute discussion sur ce sujet en évoquant le caractère d'utilité publique de l'entreprise et la nécessité qu'il y a de rester à même de soutenir la concurrence. Les coopératives doivent pouvoir traiter leur personnel autrement que ne le font les entreprises privées. Elles devraient lui accorder un certain droit de collaboration à seule fin de l'intéresser davantage à l'entreprise et éveiller en lui un sentiment de responsabilité plus grand. Cela demande naturellement une grande compréhension de la part du personnel et surtout de la bonne volonté, ce que l'on ne saurait obtenir que par un étroit contact avec les employés.

Cela exige naturellement de l'éducation de part et d'autre et des êtres qui ont pleinement le sens de la responsabilité.

*

Il serait injuste de tenir le mouvement coopératif pour seul responsable de n'avoir pas su conquérir plus de terrain. La faute repose tout aussi bien dans l'indifférence de la classe ouvrière. Jusqu'à présent les coopératives ont été les bâtards du mouvement ouvrier. On leur a posé beaucoup de conditions, on a beaucoup attendu d'elles, mais on s'est rarement demandé ce qu'on leur doit.

Le fait seul que la coopérative a des conditions de travail relativement bonnes doit engager toute la classe ouvrière à la solidarité. En Amérique, les syndicats frappent d'une marque syndicale « label » les marchandises préparées dans les entreprises organisées et qui sont tarifiées. Chez nous, les produits mêmes de l'U. S. C. et qui ont été fabriqués à des conditions tarifiées devraient également porter une marque syndicale, ou la marque de l'U. S. C. devrait garantir que les marchandises qui la portent ont été fabriquées à des conditions tarifiées. Par exemple, lorsqu'un coopérateur convaincu sait que les cigares Coop ont été fabriqués moyennant des salaires sensiblement supérieurs à ceux payés dans l'industrie du tabac, il va de soi qu'il leur donne la préférence. Naturellement, cela demande un très grand travail d'éducation, car la plupart des syndiqués sont absolument inconscients de leur importance et de leurs tâches en tant que consommateurs. Et c'est spécialement dans ce domaine, dans l'éducation qu'il faut donner au peuple, dans la propagande que les syndicats ont fait insuffisamment jusqu'à ce jour.

Mais, à part les conditions de travail, il est un fait beaucoup plus important, soit que les membres des coopératives sont des membres d'un ordre économique collectif, auquel la classe ouvrière

doit donner naturellement son appui.

Nombreux sont les camarades qui expliquent leur indifférence à l'égard du mouvement coopératif par telle ou telle faute commise par les coopératives, par le fait qu'elles n'ont pas accepté toutes nos revendications et que certains de leurs représentants soutiennent la politique économique bourgeoise. De tels reproches sont d'autant plus déplacés que les coopératives subissent bien plus l'influence bourgeoise précisément du fait que l'ouvrier s'en désintéresse. Interrogeons-nous loyalement: Qui autre que la classe ouvrière même doit-il encourager et développer la coopérative de telle façon qu'en tant que troisième pillier du mouvement ouvrier, elle soutienne la lutte pour la liberté prolétaire? Faut-il s'attendre à ce que les politiciens de l'économie capitaliste trahissent leurs propres intérêts en faisant des coopératives un puissant moyen de lutte en faveur de l'économie collective.

« La libération des travailleurs ne peut être que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. » Cette phrase de Karl Marx n'est pas seulement applicable à la libération morale, mais également à la libération politique de la classe ouvrière. Il en est exactement de même pour la lutte économique. La classe ouvrière a pour tâche primordiale de renforcer son influence sur les coopératives au point d'en faire un membre du mouvement ouvrier, dans son ensemble. Et c'est un devoir pour tous les ouvriers de vouer toutes leurs forces consommatrices aux coopératives afin de les soutenir dans leur lutte contre l'économie capitaliste. C'est pourquoi nous avons besoin de la collaboration des syndiqués et de celle des syndicats pour les coopératives. C'est encore pourquoi il faut un étroit travail de collaboration entre le mouvement syndical et le mouvement coopératif.